



À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Nice, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À

NICE





L'ARRIVÉE À NICE /

◆ Deux structures d'accueil pour les étudiants, doctorants et chercheurs internationaux

À Nice, deux structures d'accueil existent :

• un accueil à l'Université Côte d'Azur par la Direction du Développement International et Europe (DDIE), pour tous les étudiants internationaux inscrits à l'Université. Au moment de la rentrée, l'Université Côte d'Azur, le CROUS et d'autres partenaires (Préfecture, Assurance maladie) assurent des permanences pour faciliter les démarches.

• un Welcome Desk créé pour les doctorants, chercheurs, enseignants chercheurs internationaux et personnels administratifs en mobilité.

Ce guichet unique d'information, ouvert par la Ville de Nice en partenariat avec le CROUS et l'Université Côte d'Azur au sein de la Maison de l'Étudiant, permet de se renseigner sur tous les dispositifs qui existent à Nice.

Adresses, contacts et accueil

• **Direction du Développement International et Europe**, Université Côte d'Azur, Petit Valrose, avenue Joseph Valot, 06100 Nice.

- Accueil : tout au long de l'année, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

- Contact : 04 89 15 00 00 (standard) ou ddie.dispositifsdivers@univ-cotedazur.fr (pour les étudiants).

- Site : <http://unice.fr> > International > Étudiants internationaux > Démarches et procédures > Informations pratiques

• **Welcome Center**, Maison de l'Étudiant, 5 avenue François Mitterrand, 06300 Nice.

- Accueil : du lundi au vendredi de 12h à 19h.

- Contact : 04 89 15 12 26 ou welcome-center@univ-cotedazur.fr (pour les doctorants, chercheurs, enseignants chercheurs).

- Site : <https://univ-cotedazur.fr/international>

Pour en savoir plus, consultez :

- le site de l'Université Côte d'Azur et ses pages dédiées aux étudiants internationaux (site bilingue français/anglais) : <http://unice.fr> > international > etudiants-internationaux

- les guides en 4 langues édités par l'Université :

<https://univ-cotedazur.fr/international/venir-a-universite-cote-d-azur/venir-en-tant-quetudiant>

- le site du CROUS : <https://www.crous-nice.fr>

◆ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Nice !

Grâce à l'association étudiante ESN (Erasmus Student Network) et le dispositif **Buddy System** de parrainage d'un étudiant étranger par un étudiant français, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé : <https://nice.ixesn.fr/> ou

<https://www.facebook.com/ESN.Nice/>

◆ L'accueil dans les établissements

Quel que soit votre établissement d'accueil, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur : <https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>

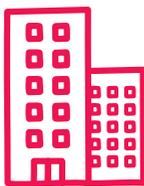
Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.



LE LOGEMENT À NICE /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...



L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

• **Le site de l'Université Côte d'Azur** vous donne des informations pour trouver un logement et propose également une liste complète des résidences étudiantes privées : <http://unice.fr> > international > [etudiants-internationaux](#) > [demarches-et-procedures](#) > [logements](#)

• Le **CRIJ** (Centre Régional d'Information Jeunesse) **Provence - Alpes - Côte d'Azur** met à votre disposition :
- un **Guide logement** à télécharger : <https://www.infojeunesse-paca.fr> > Nos services > Orientation-information > Logement
- des **petites annonces** gratuites sur son site : <https://annonces.infojeunessepaca.fr/>

• **Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)**, accueille tous les jeunes de 18 à 30 ans : accueil, information, orientation

Contact : C.L.L.A.J. de Nice
Uniquement sur rendez-vous
Maison de l'Habitant – 6, allée Philippe Séguin
06000 NICE - Tél : 07.50.18.39.55
claj.mnca@apiprovence.org
Arrêt de tramway : Libération

• **Cohabitation inter-générationnelle** :
Toit en Tandem : contact@toitentandem.fr
Ensemble2Génération :
nice@ensemble2generations.fr

• **Partager son logement via le programme KAPS** :
« Koloc' A Projets Solidaires » (pour les jeunes de 18 à 30 ans)
Contact : AFEV : nice@afev.org

• **CAP JEUNESSE/AGIS 06** :
pour répondre à toutes les questions des jeunes en matière de logement, formation, santé, aides...
Contact : AGIS06 Service Cap Jeunesse Côte d'Azur
6, Avenue Félix Faure – 06000 Nice
Tél : 04 93 80 93 93, mail : bij@capjeunesse.fr

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

• **L'Auberge de Jeunesse de Nice, Les Camélias**, dans le centre-ville.

Adresse : 3 rue Spitalieri, 06000 Nice.
Contact : 04 93 62 15 54 ou nice-les-camelias@hifrance.org
Site : <https://www.hifrance.org>

• **Pour d'autres types de résidences temporaires, utilisez le moteur de recherche du site de l'Office de Tourisme de Nice** :
<http://www.nicetourisme.com>

◆ Se loger pour une longue période

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires) **de Nice - Toulon.**

Adresse : CROUS, Maison de l'Étudiant,
5 boulevard François Mitterrand, 06300 Nice
(tramway : arrêt Vauban).

Accueil : du lundi au jeudi, de 9h à 16h30
et le vendredi de 13h30 à 16h30.
Contact : 04 92 15 50 50.

Site du CROUS de Nice qui donne de nombreuses indications utiles : <https://www.crous-nice.fr>
> international > [titre-de-sejour-permanence-prefecture](#)

Site *Trouver un logement* :
<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• Les plateformes de logements privés

Une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur de Nice adhèrent à Studapart, une plateforme de logements privés :
<https://www.studapart.com>

D'autres offres de logements étudiants, gérés par

LES DÉPLACEMENTS À NICE



De Paris, pour se rendre à Nice, vous pouvez prendre le train (6h de trajet) : <https://www.oui.sncf/> ou l'avion (1h). De l'aéroport de Nice Côte d'Azur, pour rejoindre le centre-ville, prenez le bus 98, le bus 99 ou le tram 2.

Pour tout savoir sur les moyens de transport à Nice, consultez la page dédiée sur le site de l'Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr> > international > [reseau-et-services-des-relations-internationales](#) > [welcome center](#)



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (tramways, bus) du réseau Lignes d'Azur, le service qui gère les déplacements à Nice et dans sa Métropole : <https://www.lignesdazur.com/> (site bilingue français/anglais).



Pour des trajets dans la région, utilisez les trains express régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.ter.sncf.com>
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple le site : <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, louez un vélo grâce à Vélobleu, le dispositif de vélos en libre-service à Nice : <https://www.velobleu.org/>

des organismes privés, sont aussi disponibles à Nice. Consultez par exemple :

- le site Adele : <https://www.adele.org>
- le site ImmoJeune : <https://www.immojeune.com>
- le site Location-Étudiant : <https://www.location-etudiant.fr>
- le site Housing Anywhere : <https://housinganywhere.com/fr/>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment le **logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

◆ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

◆ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 32 30 ou www.caf.fr

◆ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

L'Université Côte d'Azur a créé un Service d'Accompagnement des Étudiants en situation de Handicap (SAEH) :

<http://univ-cotedazur.fr> > campus > handicap



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

- Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Étrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>
- Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.
- Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées à Nice.**

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales qui peuvent vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas à l'Université Côte d'Azur qui dispose d'un Service de Santé étudiante et d'un **Centre de Santé universitaire ouvert à tous les étudiants.**

Adresse : Campus Saint-Jean d'Angély, 5 rue du 22^e BCA, 06300 Nice.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h, sur rendez-vous uniquement.

Contact : 04 89 15 14 61 ou sante.rdv@univ-cotedazur.fr

Site :

- <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/sante-aide-sociale>

- <https://etudiants.nice.fr/vie-quotidienne/sante/>

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecolesdete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaire d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

• **Le Centre Régional d'Information Jeunesse Provence - Alpes - Côte d'Azur** propose sur son site des petites annonces gratuites : <https://annonces.infojeunesse-paca.fr/>

• **Le site Jobaviz du CROUS** pour trouver un job compatible avec vos études : <http://www.jobaviz.fr>



LES SORTIES À NICE /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant auprès du Service des sports.

À Nice, l'**Université Côte d'Azur** propose plus de 70 activités sportives sur l'ensemble de ses campus : <http://univ-cotedazur.fr> > Campus > UCA Sport

Vous pouvez aussi trouver une activité parmi les nombreuses pratiques sportives proposées par la **Ville de Nice** : <https://www.nice.fr/fr/sports>

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

La Ville de Nice a créé un portail qui recense et présente toutes les associations étudiantes : <http://etudiants.nice.fr> > associations etudiantes

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Nice propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête : cinémas, concerts, théâtres, opéras, musées, expositions, rencontres festives... sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps : <https://www.nice.fr/fr/culture>

Découvrez la nouvelle salle de spectacle au sein de la Maison de l'Étudiant « **STOCKFISH** » la **plus petite des grandes salles !**

Adresse : 5 Av. François Mitterrand, 06300 Nice
Arrêt ligne 1 de tram Vauban
<https://etudiants.nice.fr/stockfish/>

À l'**Université Côte d'Azur**, la Direction de la vie universitaire propose de nombreuses activités artistiques toute l'année ainsi qu'un Pass'Culture donnant droit à des spectacles à tarif réduit : <http://univ-cotedazur.fr> > campus > culture arts

Pour se distraire ou se cultiver à Nice, on trouve :

- 8 grands cinémas, avec des tarifs multiples (étudiants, carte de fidélité), dont 2 cinémas d'Art et d'Essai, le Mercury et le Rialto, sans oublier la Cinémathèque de Nice.

- une quinzaine de musées, dont deux établissements scientifiques : le Muséum d'histoire naturelle et le Musée de la préhistoire de Terra Amata. Le **French Riviera Pass**, proposé par l'Office de Tourisme, permet de visiter les musées à tarif réduit : <http://www.nicetourisme.com> > City pass

- une quinzaine de salles de spectacle, dont l'Opéra de Nice-Côte d'Azur, théâtre classique inauguré en 1885.

- une quinzaine de librairies et un réseau municipal de 4 grandes bibliothèques et de 10 bibliothèques de quartier (gratuité totale dans toutes les bibliothèques). Pour en savoir plus : <http://bmvr.nice.fr>

À Nice, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter le **quotidien régional de la Côte d'Azur, Nice Matin**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.nicematin.com/>

Vous pouvez aussi voir l'**agenda** du site de l'Office de tourisme de Nice : <http://www.nicetourisme.com/agenda>



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

• La Promenade des Anglais, emblème de Nice, magnifique promenade le long de la baie des Anges.

- La place Masséna, construite dans les années 1840, le coeur de Nice.
- Le Vieux Nice, petites rues méridionales typiques.
- La place Garibaldi, une des plus belles places de Nice, avec ses bâtiments ocre aux volets verts.
- La colline du Château, surplombant le port et le vieux Nice, pour admirer le panorama sur Nice et sur la baie des Anges.
- Le Musée Masséna, magnifique villa entourée de jardins, lieu du Musée de l'histoire de Nice.
- Le site archéologique gallo-romain de Nice, avec son quartier des thermes antiques.
- Le Musée national du Sport, l'une des plus importantes collections sportives au monde.
- Le jardin des arènes de Cimiez, sur les collines de Nice, une vaste oliveraie avec des pelouses libres d'accès.
- Le musée Marc Chagall et le musée Matisse, au cœur des jardins de Cimiez.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de Tourisme :

<http://www.nicetourisme.com/> >découvrir



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

FÉVRIER

- Le carnaval de Nice, célèbre dans le monde entier, avec son corso (défilé de chars) et ses batailles de fleurs.

MARS

- **Mars aux Musées**, événement pluridisciplinaire unique en France, co-organisé par la Ville de Nice et l'Université Côte d'Azur, qui a pour vocation d'ouvrir gratuitement les musées aux étudiants.

AVRIL

- **Journées des Arts et de la Culture (JACES)**, mise en valeur des réalisations culturelles et artistiques dans l'enseignement supérieur.

MAI

- **Pint of Science**, une initiative européenne de découverte de la recherche dans des lieux atypiques.
- La Nuit européenne des Musées, une opportunité de découvrir autrement (et gratuitement) les musées.

JUIN

- Fête de la musique, de la musique partout dans la ville.
- Festival du livre de Nice, conférences, dédicaces, débats, concerts, lectures.

JUILLET

- Nice Jazz Festival, le plus grand festival de jazz au monde.

SEPTEMBRE

- **Welcome party**, en coopération (CROUS, CPAM, Lignes d'Azur, Région PACA) à chaque début de semestre, pour l'accueil des internationaux et **Village Étudiant** organisé à la rentrée au sein de chaque campus pour l'intégration à la vie étudiante.
- Les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.

OCTOBRE

- **Nuit des étudiants du monde**, soirée festive avec les associations étudiantes de Nice.
- **La Fête de la science**, dans les laboratoires des universités.

NOVEMBRE

- Le Marathon de Nice, un parcours exclusivement côtier, de la Promenade des Anglais jusqu'à la Croisette à Cannes.

**ÉCHANGER
& PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Nice :

350 000 habitants

5^e VILLE DE FRANCE, l'une des villes les plus ensoleillées !

Métropole Nice Côte d'Azur :
550 000 habitants

NICE, CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, l'un des 6 départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

RÉGION PACA,
6^e RÉGION D'ACCUEIL

des étudiants étrangers en France (23 000 étudiants internationaux)



Nice :

45 000 étudiants

dont **30 000** à l'Université Côte d'Azur qui compte

20% d'étudiants de nationalité étrangère



NICE, CLASSÉE 24^e (SUR 46) DES VILLES ÉTUDIANTES FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :

<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/provence-alpes-cote-d-azur-466>

CAMPUS FRANCE NICE

Maison de l'Étudiant

5 Avenue François Mitterrand (tramway 1, arrêt station Vauban), 06300 Nice

Permanences hebdomadaires

(pour prendre rendez-vous : marseille@campusfrance.org)

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org